

Comité exécutif 2004 : Asie et Pacifique

Partie A : principaux développements

Globalement, le Haut Commissariat prend note de développements positifs au plan de la fourniture effective d'une protection dans plusieurs pays de la région, de l'expansion de l'espace d'asile moyennant l'identification de réponses novatrices aux besoins de protection des groupes et des individus. L'absence de progrès dans nos efforts pour résoudre quelques situations de réfugiés prolongées, parfois depuis des décennies, reste une préoccupation majeure. Ces préoccupations témoignent pour le HCR d'une urgence croissante du besoin de trouver tout un éventail de solutions nécessitant des efforts et un appui concertés de la part du Gouvernement et de la communauté internationale.

Partie B : progrès concernant les objectifs globaux du HCR et l'Agenda pour la protection

But stratégique 1 : Appuyer les gouvernements dans la fourniture d'une protection et d'une assistance ; But 1 Agenda pour la protection : Renforcer la mise en œuvre de la Convention de 1951 et du Protocole de 1967

- Le HCR participe activement aux discussions avec les autorités chinoises concernant les Coréens du nord en Chine et continue de demander l'accès à ces individus. Le HCR s'efforce d'élargir la vision commune avec les autorités chinoises concernant les besoins de protection des Coréens du nord et afin de veiller au non refoulement ainsi qu'à leur accès au processus de détermination du statut de réfugié.
- Au début de 2004, le HCR a obtenu l'accès à des régions potentielles de rapatriement volontaire à grande échelle au Myanmar. L'accès à ces régions frontalières permettra au HCR de mettre en œuvre les programmes nécessaires à la promotion du retour volontaire de quelque 140 000 réfugiés vivant dans les camps en Thaïlande. Bien que ces récents développements aient constitué un pas en avant, le HCR estime que le moment n'est pas venu de procéder au rapatriement et que cela dépend des progrès enregistrés sur le front politique au Myanmar et au niveau des négociations entre le gouvernement et les groupes ethniques armés. Suite à la demande du Gouvernement de Myanmar, le HCR a reçu l'approbation du Secrétaire général des Nations Unies pour préparer le retour et la réintégration des populations déplacées et mettre sur pied un groupe de travail sur les réfugiés et les personnes déplacées.
- Le récent afflux de 300 demandeurs d'asile depuis les hauts plateaux du Viet Nam et les rapports concernant un grand nombre de personnes se cachant le long de la frontière orientale du Cambodge a exigé du HCR qu'il intensifie ses activités à Phnom Penh ; bien que le HCR se réjouisse de l'autorisation récemment donnée d'entreprendre des missions dans les régions frontalières, il reste préoccupé par les allégations d'arrestation et de refoulement des demandeurs d'asile et participe à un dialogue actif avec le Gouvernement pour éviter ces problèmes. Reconnaissant que toutes ces personnes n'ont pas systématiquement besoin de protection internationale, le HCR a engagé les autorités du Viet Nam à discuter des modalités de retour sûr pour ceux qui soit veulent rentrer, soit semblent ne pas avoir besoin d'une protection internationale.

- Le 2 juin 2004, la DIET japonaise a modifié la loi sur le contrôle de l'immigration et la reconnaissance des réfugiés, levant la restriction de 60 jours s'appliquant à l'asile, réformant le processus de recours et apportant d'autres améliorations. Le HCR se féliciterait de l'offre de possibilités d'intégration locale pour les réfugiés reconnus auparavant par le HCR au Japon. Le HCR travaille en étroite collaboration avec les autorités de la République de Corée sur les procédures de détermination du statut de réfugié qui ont abouti à un nombre croissant de reconnaissances au cours du premier semestre de 2004. Le HCR s'est également félicité des développements positifs concernant l'accès aux procédures d'asile à l'aéroport. Le HCR a consulté le Gouvernement coréen sur la nécessité de conditions adéquates d'accueil pour les demandeurs d'asile, en particulier la fourniture d'une assistance élémentaire.
- Les priorités du HCR en Papouasie-Nouvelle-Guinée ont consisté à appuyer une législation nationale sur les réfugiés en harmonie avec les obligations internationales. En outre, le HCR a facilité l'intégration sur place d'environ 3 000 réfugiés indonésiens (d'ethnie papoue) sur le site gouvernemental d'East Awin. Le HCR travaille à l'heure actuelle avec les autorités de Papouasie-Nouvelle-Guinée et le Diocèse de Vanimo pour transférer 250 réfugiés supplémentaires sur ce site.
- Le HCR s'est félicité d'une décision récemment prise par le Gouvernement australien visant à autoriser les détenteurs de visas de protection temporaire à demander des visas permanents ainsi que de l'annonce d'accroître le quota de réinstallation de l'Australie de 4 000 à 6 000 places par an. Le HCR apprécie également l'inclusion d'un groupe important de femmes vulnérables du Libéria dans ce quota annuel. Le HCR encourage l'Australie à adopter des formes de protection complémentaires pour ceux qui ont besoin de cette protection conformément à l'Agenda pour la protection soit en utilisant son système existant de visas, soit en élaborant un nouveau régime de protection complémentaire.

But 2 Agenda pour la protection : Renforcer la protection des réfugiés dans le cadre de mouvements de migration plus larges

- Au cours du premier semestre de 2004, presque 6 000 demandeurs d'asile ont été enregistrés auprès du HCR en Malaisie. La plupart de ces demandeurs d'asile sont originaires de la Province indonésienne d'Aceh, un petit nombre venant de l'Etat de Chin et de l'Etat du nord-Rakhine au Myanmar. Afin de fournir un niveau minimal de protection, le HCR a délivré 10 000 lettres de protection temporaire aux nouveaux arrivants à ce jour ainsi qu'aux cas en suspens depuis l'année dernière. Par ailleurs, 502 cas supplémentaires ont été reconnus au titre de la sélection individuelle pour la détermination du statut de réfugié. Le HCR a entamé des pourparlers de haut niveau avec les autorités gouvernementales pour créer un espace humanitaire plus ample pour toutes les catégories relevant de la compétence du HCR. En particulier, le HCR travaille avec les autorités malaisiennes pour garantir la reconnaissance de documents de protection ainsi que le respect du principe de non refoulement des réfugiés. Cela est particulièrement important compte tenu de l'annonce récente faite par les autorités d'une nouvelle campagne de répression visant les migrants clandestins, repoussée jusqu'à l'année prochaine mais que le HCR voit avec préoccupation au cas où une distinction adéquate ne serait pas établie entre les migrants économiques et les personnes ayant besoin de protection internationale.

But 3 Agenda pour la protection : Partage du fardeau et de la responsabilité de façon plus équitable et création de capacités d'accueil et de protection des réfugiés ; But stratégique 2 : Maintenir des dispositifs d'intervention adéquats et les améliorer afin d'aider les Etats à faire face aux afflux de réfugiés; But stratégique 7 : Partenariats – Nouer des partenariats efficaces pour mieux protéger les personnes relevant de la compétence du HCR et assurer l'exécution de programmes de qualité

- L'accord récent conclu par le Gouvernement royal thaïlandais visant à rétablir un Comité d'admission provincial (Commission du Gouvernement thaï décidant des admissions des réfugiés de Myanmar) ainsi que l'établissement prévu d'un Comité de recours à Bangkok représente un pas en avant significatif. Le HCR doit devenir un membre à part entière de ces deux instances.
- Le HCR apprécie la coopération actuelle avec la Nouvelle-Zélande, le climat positif de protection dans ce pays ainsi que son programme de réinstallation.

But 4 Agenda pour la protection : Répondre de manière plus efficace aux préoccupations liées à la sécurité

- La réduction de la phase de sécurité des Nations Unies au Timor occidental en juin de cette année facilitera la mise en œuvre d'un Plan du HCR en cinq points visant à veiller à ce que l'intégration sur place des 28 000 Timorais de l'Est au Timor occidental. Le plan inclut la construction de foyers additionnels et de projets d'intégration sur place, assurant l'acquisition de la nationalité indonésienne (déjà approuvés en 2003 par le Gouvernement indonésien) ainsi que le rapatriement librement consenti.

But stratégique 5 : Rechercher des solutions durables (par le biais du rapatriement librement consenti et de la réintégration viable, de l'intégration sur place et de la réinstallation) au sort des réfugiés

- Le HCR a présenté une proposition au Gouvernement du Bangladesh pour un programme d'autonomie pour les 20 000 réfugiés de Myanmar en attendant le retour. Suite au retour de quelque 240 000 ressortissants de Myanmar, seuls 20 000 réfugiés restent dans deux camps du pays. Le HCR continue de faciliter le rapatriement librement consenti, ciblant les 6 200 réfugiés qui ont été autorisés à retourner par le Gouvernement de Myanmar, bien que le nombre de ceux qui rentrent réellement soit modeste. Le programme du HCR vise à permettre aux réfugiés de prendre leur destin en main en leur offrant la possibilité d'être indépendants de l'assistance extérieure après plus d'une décennie d'exil.
- A Sri Lanka, la situation actuelle en matière de sécurité a donné lieu à de graves problèmes de protection, y compris de nombreuses allégations de nouveaux recrutements militaires, d'enlèvements, de prises d'otage par les Tigres libérateurs de l'Elam tamoul (LTTE). Néanmoins, en juin 2004, plus de 369 000 personnes déplacées et plus de 12 000 réfugiés sont spontanément rentrés chez eux depuis l'Inde, suite à l'accord de cessez-le-feu de février 2002 et 2 345 personnes sont rentrées moyennant l'assistance du HCR. Le HCR continue de superviser le bien-être des personnes déplacées, de faire rapport, de faire des représentations concernant les abus des droits de l'homme et de répondre aux besoins immédiats de protection et d'assistance des personnes déplacées. Les nouveaux investissements multilatéraux, tels qu'annoncés lors de la Conférence de Tokyo en juin 2003, restent tributaires des progrès enregistrés dans les pourparlers de paix.

- Suite à une requête des autorités thaïlandaises, le HCR a achevé l'enregistrement de quelque 14 000 Lao Hmong hébergés à Tham Krabok et qui sont actuellement réinstallés aux Etats-Unis.
- Le HCR s'est félicité des déclarations des gouvernements du Népal et du Bhoutan s'engageant à rechercher des solutions après une pause de neuf mois. On espère que cet engagement aboutira à la mise en œuvre de solutions durables pour cette situation prolongée.

But 6 Agenda pour la protection : Répondre de manière plus efficace aux préoccupations liées à la sécurité ; But stratégique 4 : Aider les gouvernements à prodiguer une protection et une assistance

- Le HCR a estimé que la violence sexuelle et sexiste (SGBV) constituait une préoccupation majeure en matière de protection parmi les communautés déplacées de Sri Lanka aggravée par le manque d'informations et de sensibilisation en la matière. Le HCR lance une campagne de presse sur la SGBV en anglais, cinghalais et tamoul en 2004, en se concentrant sur la sensibilisation à cette question clé et en s'efforçant de souligner l'importance de la prévention.
- A la fin juin 2004, le HCR avait contribué à la réunification d'environ 2 350 enfants timorais de l'est auparavant séparés en Indonésie. Par ailleurs 1 115 autres ont été intégrés sur place selon le principe de l'intérêt supérieur de l'enfant. Le HCR met actuellement la dernière main aux dossiers de 174 cas restants. Le HCR continue de rechercher des solutions pour les cas urbains résiduels en coordination avec les autorités indonésiennes.
- L'appui du HCR en Papouasie-Nouvelle-Guinée concerne l'établissement de 1 185 certificats de naissance aux enfants nés dans le pays ainsi que les demandes de résidence autorisée à tous les réfugiés de plus de 18 ans (y compris les femmes, pour la première fois)
- Le projet pilote du HCR fournit une formation et de nouveaux instruments d'enregistrement et de gestion de données en Thaïlande, au Népal, en Malaisie et SAR Hong Kong (Chine), les nouveaux systèmes sont déjà utilisés à Bangkok et à Kuala Lumpur. En Thaïlande, les équipes mènent actuellement à bien des expériences sur le terrain dans le camp de Tham Hin avec la participation du Gouvernement. L'enregistrement donnera des informations supplémentaires utiles pour l'identification de besoins spéciaux, de points faibles et l'identification de solutions durables appropriées.